

Communautarismes et marchés scolaires

Par Eddy KHALDI auteur de « La République contre son école »

Et « Main basse sur l'école publique »

Texte publié dans la Revue PROCHOIX n° 53 d'octobre 2010

"École, silence on privatise"

« Le système éducatif subit aujourd'hui une réforme plus ou moins tranquille qui risque - si elle réussit et surtout si elle est bien menée - de révolutionner les écoles, les collèges, les lycées et les universités pour longtemps. ».

Ce récent constat d'« *Enseignement et liberté* » et de son président, le recteur Armel Pécheul sonne comme une victoire annoncée de ce mouvement cléricolibéral fondé en 1983 par des militants du Club de l'Horloge. Confirmant des complicités souterraines, cette officine vient, très récemment, de recruter deux nouveaux administrateurs : Anne Coffinier, présidente de « Créer son école » et de la Fondation pour l'école et Guy Guermeur, auteur de la loi éponyme de 1977 aggravant la loi Debré du 31 décembre 1959. Guermeur, ancien président de l'Association parlementaire pour la liberté d'enseignement annexe de l'enseignement catholique qui en assurait le secrétariat est aussi vice-président, membre fondateur de l'Organisation Internationale pour le Développement de la Liberté d'enseignement. Cette OIDEL, ONG très influente pour le «Droit à l'éducation» et la "liberté d'enseignement" est reconnue par l'ensemble des institutions européennes. Cette émanation de l'Opus dei est révélée et soulignée dans force sites, documents officiels du gouvernement fédéral genevois, et par l'engagement reconnu et revendiqué « à l'œuvre » de plusieurs de ses membres éminents dont son directeur général.

Depuis plus de 15 ans, dans un relatif secret, un certain nombre de groupements relevant d'une même nébuleuse cléricolibérale s'agitent en catimini. Leur but ultime : démanteler l'Éducation nationale et l'ensemble de son service public. Une croisade amenée avec prudence et minutie. Mais une détermination néanmoins implacable.

Au cœur de cette nébuleuse, à droite de la droite, une douzaine d'associations : « Enseignement et libertés », « Créateurs d'écoles », l' « OIDEL », « SOS Éducation », « FSP- Fondation de service politique », « Créer son école », « CLE-Catholiques pour les libertés économiques », « ILFM - Institut libre de formation des maîtres », « Fondation pour l'école », « Famille et libertés », « Mission pour l'école catholique »...ou encore, l'ALEPS, « association pour la

liberté économique et le progrès social », filiale ultralibérale du MEDEF, créée dans les années 60, dans le sillage de l'UIMM.

Déjà, à la veille des élections législatives de mars 1993, 153 personnes d'horizons divers, pour partie hauts fonctionnaires de l'Éducation nationale et responsable d'établissements privés, fondent en 1992 une éphémère association : « Créateurs d'écoles » qui inspire la politique menée aujourd'hui.

Cet organisme mettait en exergue son objectif : « l'identification des verrous et les moyens de les faire sauter » (...) L'association préconisait, non pas une révolution, mais une réforme de velours. *« Ce sera sans doute la partie la plus délicate de notre travail, car il ne nous faudra pas tomber dans le piège de la « réforme globale », mais identifier avec précision les actions nécessaires, tout en les rendant possibles. (...)La solution réside sans doute dans la mise en œuvre de dispositifs dérogatoires, qui n'obligent pas à la remise en cause systématique de tout l'existant, mais qui permettent d'importantes innovations au niveau des établissements d'enseignement. »* **Un lent travail de déconstruction, pièce après pièce, de la maison Éducation. Un véritable projet de gouvernement.**

Parmi les membres fondateurs de cette ambitieuse confrérie : Maurice Quenet, Dominique Antoine et...Xavier Darcos ! Soit, dans l'ordre, à l'époque, le Recteur de Paris, le Conseiller Éducation du nouveau Président de la République, et le Ministre de l'Éducation nationale. Aujourd'hui, l'actuel ministre de l'Éducation nationale se contente d'assurer la continuité des réformes, pour la plupart, engagées par son prédécesseur.

Ainsi, alors qu'on lui assène des coups multiformes et répétés, l'École publique subit, en suivant les prescriptions et la méthode des « Créateurs d'école », une avalanche de mesures sourdes, disparates, menées au pas de charge, au nom d'une même formule magique « maintenir le cap de la réforme ». De quelle réforme ? Ces opérations, au-delà de logiques comptables, ne masquent-elles pas une stratégie plus élaborée, un projet global ? Une volonté, aujourd'hui assumée, d'organiser une concurrence redoublée autour du service public d'éducation ? De participer à son démantèlement ?

Un lent travail de déconstruction de l'œuvre, plus que centenaire, des bâtisseurs de l'École laïque constitue, en fait, un véritable projet de gouvernement avec une stratégie élaborée de longue date par ses acteurs institutionnels d'aujourd'hui.

La logique marchande du parent-client

Pour justifier les mesures prises, le pouvoir en place tente de s'appuyer sur les dysfonctionnements, les problèmes ou difficultés réels ou supposés de l'école, publique bien sûr, car la privée, elle, ne peut qu'incarner le Bien. Ainsi, dans un sempiternel procès, l'instrumentalisation de comparaisons internationales et leur diffusion relayée par divers groupes de pression, permet, sans réserves d'usage, de conditionner l'opinion à avaliser des réformes structurelles fondamentales : *« Les enquêtes PISA de l'OCDE montrent que les élèves français sont toujours en aussi fâcheuse posture par rapport aux élèves de très nombreux pays (La France conserve, année après année, le même taux d'élèves ne sachant ni lire, ni écrire ni compter). Les Universités françaises sont - à une ou deux exceptions près - très loin dans le dernier classement dit « classement de Shanghai ». « La présence de seulement trois universités françaises parmi les meilleures s'explique par au moins trois raisons. » nous relate les « Échos » du 13 août 2010 : « D'abord, c'est un classement de la recherche plus que de l'université. Or en France, une grande part de la recherche se fait au sein du CNRS, qui n'est pas une université. Ensuite, il dépend beaucoup des publications en anglais. Il favorise donc beaucoup les établissements anglo-saxons, qui raflent d'ailleurs les 19 premiers rangs. ».*

Cette doctrine prône la diminution de l'intervention de l'État et sa mise au service de l'initiative privée : *« Sur fond de dénonciation d'une défaillance de « L'État enseignant », taxé d'inefficacité et de décalage par rapport aux évolutions sociétales, ces réformes sont portées à la fois par les gouvernements conservateurs, mais aussi par une nouvelle gauche... Elles marquent pour l'éducation un tournant « néolibéral » et interrogent sur l'introduction d'un « référentiel de marché » dans l'éducation »ⁱⁱ.*

Il n'est pas question d'occulter ni de réduire les difficultés bien réelles qui traversent l'École ou l'Université. Mais, certains rapports instrumentalisent des dysfonctionnements pour invalider les principes fondateurs de l'École publique. Avec le dessein non dissimulé de sa privatisation, l'OCDE conforte cette logique : *« La structure actuelle du système éducatif considérée comme archaïque, est appelée à disparaître au profit de structures plus souples, largement soumises aux lois du marché aussi bien dans leurs débouchés que par leur fonctionnement interne. L'institution scolaire proprement dite n'aura plus qu'à assurer la socialisation des jeunes et à leur inculquer, non plus essentiellement des savoirs, mais des compétences devant garantir leur employabilité et leur adaptabilité ».*

« L'État enseignant » et les finalités constitutives de l'institution seraient cause de ses difficultés alors, on « désinstitutionnalise ». Au nom de leur idéologie, intérêt particulier doit primer sur général. Dans l'intitulé de son dernier article

au Monde du 27 août le ministre accompagne habilement cette logique : « *Passer de l'école pour tous à la réussite de chacun* » Doit-on opposer, dissocier ou conjuguer ? Alors, on individualise le rapport à l'école pour l'inscrire subrepticement et progressivement dans une logique marchande du parent-client maître de sa présumée « liberté de choix » pour imposer la demande du privé sur l'offre de service public par chèque éducation revendiqué. Dans une gestion entrepreneuriale de l'éducation, la formation exclusive du travailleur éclipse celle du citoyenⁱⁱⁱ pour répondre aux exigences de l'économie.

Est-on en train de réussir, en toute discrétion, à faire « sauter des verrous » comme le proposait l'association clérico-libérale « Créateurs d'école ». Ainsi l'enseignement privé, bénéficiant de faveurs gouvernementales, jamais égalées, n'a plus besoin de revendiquer et de monter directement au front. Il n'a qu'à se positionner en réceptacle des saignées appliquées, au nom de la rigueur, à l'École laïque. Il suffit de décréter que l'école porte la responsabilité du chômage et de la précarité. Il n'y a qu'à surfer sur les déceptions occasionnées par le service public et entretenues, amplifiées voire fabriquées, par des réseaux extrémistes hors contrat cléricaux et libéraux, financés, pour partie, par la « *Fondation pour l'école* »^{iv} dont les liens avec l'enseignement catholique, principal et quasi-exclusif bénéficiaire, sont, souvent, marqués du sceau de la discrétion pour dénoncer de concert « *La débâcle de l'école publique* »^v.

La question scolaire est d'abord, avant tout, institutionnelle et idéologique. L'actuel secrétaire général de l'enseignement catholique, Éric De Labarre, ex-président de l'UNAPEL, au travers de laquelle il condamna le PACS, démontre que nous sommes bien au-delà du débat scolaire et bien en deçà d'une supposée mission de service public d'éducation. N'a-t-il pas aussi affirmé après le discours du Latran en 2007 que « *la laïcité positive n'était pas étrangère à l'Enseignement catholique* »^{vi}, après le vote de la loi Carle de 2009 instituant un chèque éducation que cette disposition législative n'était qu'« *un bon compromis à un instant T* ». N'est-il pas allé jusqu'à revendiquer, en mars 2008 au congrès des chefs d'établissement du privé : « *Étendre la contractualisation avec l'État aux établissements publics pourrait permettre d'éteindre définitivement les derniers brûlots de la guerre scolaire ...* ».

On est en train d'appliquer de fait, aujourd'hui, ce que Guy Bourgeois, ex-président de « Créateurs d'écoles » préconisait en 2002 : « *Un contrat global et unique (logique de recentralisation) entre le ministère et le Secrétariat général de l'enseignement catholique pour toutes les écoles (...)]. Cela maintiendrait un fort clivage entre enseignement public et privé et les mettrait franchement en concurrence.* ». Ce n'est plus « le triomphe de l'équivoque », c'est, derrière l'alibi pédagogique et les prétendues réussites, le triomphe de la compromission libérale de l'enseignement catholique, le triomphe de la compromission catholique des tenants de l'éducation libérale.

Et si l'enseignement catholique occupe aujourd'hui la majeure partie du terrain de l'enseignement privé, rien ne peut garantir qu'il en sera de même demain : « *Les intentions, parfois généreuses, parfois intéressées, des responsables de l'enseignement catholique font le jeu d'un enseignement privé qui demain n'aura plus besoin d'une étiquette confessionnelle pour accroître le démantèlement du service public. Car, dans l'ombre, des hommes imprégnés d'idéologie libérale et américaine guettent leur heure pour introduire la rentabilité dans l'enseignement. Et cette heure risque de sonner sans bruit, petit à petit, sans déranger la bonne conscience de ceux qui, croyant travailler à vivre l'Évangile, ont, une fois de plus dans l'histoire, fait le jeu des intérêts égoïstes.* »^{vii}

Liberté de l'enseignement catholique, cheval de bataille du gouvernement

« *Je vous propose enfin que nous n'ayons plus peur d'afficher notre attachement à la liberté de l'enseignement et que nous permettions à tous les parents qui le souhaitent, dans le respect des équilibres chèrement acquis, d'inscrire leurs enfants dans un établissement privé sous contrat* »... Telle était la teneur de l'un des discours de campagne prononcé à Angers, le 1^{er} décembre 2006 par le futur président de la République. Démarche inhabituelle, d'un État qui anticipe et promeut le « libre choix des familles » pour financer, avec un surcoût certain non embarrassé de rigueur budgétaire, la concurrence du service public qu'il a l'obligation de maintenir. La suppression de la carte scolaire couplée avec l'affrontement du privé, fait du « choix des parents » la première variable d'ajustement d'une régulation par le marché.

Ces instrumentalisation du « libre choix » sont : « *Un moment décisif pour l'enseignement catholique* » estimait l'Évêque d'Angoulême avant la dernière élection présidentielle. Dans cette note de 2006, il en redoutait « *les logiques extérieures* » : « *L'enseignement catholique en France, en ce début du XXI^e siècle, se trouve, sinon à un tournant, du moins à un moment décisif. Il est appelé à manifester, de l'intérieur de lui-même, son caractère spécifique, et dans la société et dans l'Église. Sous peine de perdre son caractère spécifique, et de se laisser détourner, pour ne pas dire « dénaturer », soit par des logiques extérieures à lui-même, des logiques d'utilité sociale ou d'influence sociale, soit par des logiques plus ou moins cachées de privatisation.* »

Avant le Latran, première entorse à la laïcité^{viii} du nouveau Président de la République qui reçoit dès sa première rentrée scolaire, le vendredi 7 septembre 2007, le secrétaire général de l'enseignement catholique, Éric de Labarre qui accepte, ainsi, de se « *laisser détourner* ». « *En ressortant de l'Élysée, on s'est dit : "Cette fois, ça y est ! Il va nous aider". Simplement, on ne savait pas encore*

quelle forme ça prendrait » ... » *« Nous sommes décomplexés »*^x. Le président, rapporte le communiqué de l'enseignement catholique, diffusé quatre jours plus tard : *« a indiqué qu'il soutiendrait tout particulièrement les projets d'ouvertures de structures éducatives et pédagogiques dont l'objectif est d'améliorer l'égalité des chances. Puis, il a manifesté sa confiance au ministre de l'Éducation nationale, Xavier Darcos, pour travailler avec l'enseignement catholique dans ce sens. »*^x

Les actes, savamment dissimulés, habillés de « parité » pour l'opinion, sont allés bien au-delà de ces promesses affichées. Effort de communication ministérielle pour assener des contre vérités afin de dissimuler et d'imposer une stratégie très élaborée justifiant la rigueur appliquée au public et autorisant les faveurs concédées au privé : *« ... l'enseignement privé a fait la preuve de sa capacité à accueillir des publics très divers, y compris des élèves en difficulté, ... »*^{xi}. Comme aux États-Unis, il faudrait faire appel aux religions pour régler les problèmes des banlieues : *« On aurait tort de cantonner le rôle de l'église aux seuls aspects spirituels »*^{xii} *« Les cadres de l'église en France pourraient susciter une grande réflexion sur la nécessité de construire des synagogues, des églises et des mosquées dans les banlieues. »*^{xiii}

Domage, pour ces fervents laudateurs que les statistiques corroborent l'idée d'un « privé pour riches »^{xiv} encore plus évident dans les banlieues et contredisent le langage de l'engagement social de l'enseignement catholique : *« L'enseignement privé sous contrat compte toujours davantage d'enfants de cadres supérieurs, professions libérales et chefs d'entreprise que l'enseignement public : 30,7 % contre 19,3 %. À l'inverse, les enfants d'ouvriers et de chômeurs y sont moins présents (22,3 %), que dans le public (38,7 %). »*^{xv}

Ces preuves n'entament pas la grandiloquence ministérielle partisane en faveur de cet enseignement confessionnel seul capable de : *« ... proposer une pédagogie et un encadrement leur permettant de renouer avec la réussite scolaire, leur savoir-faire reste trop souvent aux portes de la banlieue parce que nous refusons de leur donner les moyens permettant de répondre à la demande. »*. Pourtant, les chercheurs contredisent cette propagande à des fins de privatisation revendiquée ou dissimulée : *« Ces nouvelles mesures, tonitruantes en Grande-Bretagne, rampantes en France, ne se justifient pas par une plus forte efficacité du secteur privé. En effet, malgré des décennies de recherches, les études scientifiques ne convergent pas en faveur de l'enseignement privé. »*^{xvi}

Enseignement catholique, cheval de Troie du libéralisme scolaire

L'enseignement catholique est surdimensionné, sans commune mesure avec une demande en régression d'un enseignement à caractère confessionnel et, cependant, il revendique toujours plus de moyens. Complice de son instrumentalisation, il assume, de plein gré^{xvii}, au-delà de ses « coups d'épingles

dans la laïcité »^{xviii}, son rôle de cheval de Troie du libéralisme scolaire. Des catholiques eux-mêmes engagés disent : « *l'Église catholique contribue, par le comportement des responsables de cette école confessionnelle, à appauvrir l'école publique - école de la nation - à appauvrir des communes, voire à "manipuler" les textes évangéliques.* »^{xix}. **L'idéologie religieuse n'est plus la seule utilisée pour justifier l'existence de l'enseignement catholique. Celle-ci est de plus en plus clairement fondée sur l'instrumentalisation politique de la religion.** Ainsi, l'Église accepte des complicités étrangères aux revendications de sa foi.

Dans le cadre de la loi Debré de 1959, c'est cette offensive permanente de guerre scolaire, aujourd'hui camouflée ou niée par certains qui se développe plus ou moins discrètement. « *La guerre scolaire, écrit Philippe Meirieu, n'est pas de l'histoire ancienne, elle se déroule, aujourd'hui, sous nos yeux [...]. Nous sommes [...] devant un choix décisif, nationaliser l'enseignement privé ou privatiser l'enseignement public* ».^{xx}

« *Acte de combat antirépublicain* »^{xxi}, dit Louis Astre qui précise : « *Par la brèche ouverte s'engouffre l'offensive « libérale » destructrice des services publics et des solidarités collectives, génératrice d'inégalité et de régression sociale, qui privilégiant les privilégiés frappe la masse des enfants du peuple en s'en prenant d'abord à l'École publique.* »

La loi Debré n'apparaît pas comme solution mais comme étape nouvelle du conflit. C'est une remise en cause de la loi de séparation des Églises et de l'État de 9 décembre 1905. Cette thèse est récemment confirmée par Éric de Labarre, secrétaire général de l'enseignement catholique dans un éditorial d'« Enseignement catholique actualités » de décembre 2009. Il confirme bien que, 50 ans après, l'« équivoque » est levée quant à la volonté de remettre en question la séparation de l'Église catholique et de l'État : « *La loi Debré n'est pas une loi parmi d'autres. Elle est bien un de ces nœuds de l'histoire dont, cinquante ans après son vote, nous n'avons pas encore mesuré toute la portée. En permettant, selon René Rémond, de « réunir ce que la loi de 1905 a séparé », elle est sans doute l'ultime étape du « ralliement » des catholiques et de l'Église à la République.* »

Et, n'ose dire : réciproquement

« *Par un habile compromis politique, elle vide la querelle scolaire de son contenu puisqu'elle confirme le pluralisme scolaire, mais un pluralisme scolaire porteur d'unité nationale, qui combine participation des établissements privés au service public de l'Éducation nationale et reconnaissance de la diversité des initiatives*

privées et du caractère propre de chaque établissement. » Ainsi a été trouvé un équilibre qui fait la synthèse entre les deux traditions démocratiques dont la France est héritière : la tradition libérale qui privilégie le pluralisme au nom de la liberté et la tradition républicaine qui privilégie la recherche d'uniformité au nom du principe d'égalité. »

Aveu quant au soutien implicite à une logique libérale, économique cette fois. Aujourd'hui, dans une démarche de concurrence frontale avec l'enseignement public, l'Église ne cesse de revendiquer une reconnaissance institutionnelle. Et, elle « mendie ...l'argent de l'État » pour réamorcer une nouvelle évangélisation. D'étapes en étapes l'État a multiplié les renoncements au principe de laïcité et sacrifie petit à petit l'École publique laïque dont il a constitutionnellement la charge. Les défenseurs de l'école laïque ne disposent plus d'une analyse et d'un langage communs vraiment efficaces. « Gauche Avenir », club de citoyens militants autour de Paul Quilès et Marie Noëlle Lienemann esquisse des propositions : « *Il faudra bien que la sagesse l'emporte, que l'on en revienne progressivement à l'autonomie financière de ces entreprises privées d'enseignement. Il faudra bien réhabiliter l'article 2 de la loi de 1905, stopper la désorganisation des services publics.* »^{xxii}

Un remariage de l'Église et de l'État

L'École catholique préoccupation privilégiée de l'Église semble, aujourd'hui, la dernière et seule vitrine de sa visibilité sociale dans une société toujours plus sécularisée. Le secrétaire de la Congrégation pour l'éducation catholique du Vatican, le cardinal français Jean-Louis Bruguès invite les responsables de l'Église à ne pas perdre de vue que l'école catholique pourrait devenir « *le seul lieu de contact avec le christianisme* ». Conclusion, « *l'école est un point crucial pour notre mission* ». ^{xxiii}

Du discours du Latran, à la fondation Saint Matthieu en passant, entre autres par l'accord Vatican Kouchner, les compromissions politiques sont manifestes, les forces cléricales ne se soucient plus de ménager leurs fidèles et flirtent avec les adversaires de la République^{xxiv}. L'Église catholique ne se dégage pas de ses complicités libérales qui visent à démanteler le service public d'éducation et n'accepte toujours pas l'École du peuple ouverte à toutes et tous. Pourtant, de nombreux catholiques ont choisi l'école publique.

Bien des catholiques engagés^{xxv} contestent cette « mission » d'une Église tournée vers le passé : « *... le moment n'est-il pas venu pour l'Église de France de sortir de son plein gré d'un système de visibilité obsolète, parce qu'il n'est plus qu'un faux-semblant, en organisant son désengagement...* ». Avec ce maintien, l'Église catholique est instrumentalisée à son corps défendant ou de plein gré, sur ce

terrain de l'enseignement par ceux qui idéologiquement combattent, non plus frontalement la République mais, les institutions et services publics qui l'incarnent, au premier rang desquels, l'éducation.

Par naïveté ou complicité complaisante ou active, certains militants acharnés de la communautarisation de l'espace scolaire, prétendent aujourd'hui que le débat public- privé est dépassé, que la loi Debré du 31 décembre 1959, pourtant « votée à la cravache »^{xxvi}, « est porteuse d'avenir » et « en avance sur son temps »^{xxvii}. Tout à leurs stratégies partisans, ils acceptent, évidemment, que d'autres groupes^{xxviii} ou confessions aient les mêmes prétentions prosélytes que l'Église catholique. « La loi du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'État et les établissements d'enseignement privés constitue l'aboutissement réussi de la lutte engagée dès 1945 par les partisans de la liberté de l'enseignement. Elle signe le retour à un régime initié par Vichy »^{xxix} reconnaît, aujourd'hui l'enseignement catholique.^{xxx}

Cette loi Debré, dont les effets se traduisent par une séparation des enfants au nom de la religion de leurs parents, plus coûteuse encore qu'aujourd'hui, porte les germes des guerres de religions à venir.

L'école privée catholique n'a plus rien à quémander, elle a déjà obtenu plus que son illégitime revendication de parité. Elle porte donc son attention sur de nouveaux marchés, de nouveaux territoires : « les 18 mois et en deçà », l'enseignement supérieur ouvert à la concurrence, béni par les accords « Vatican Kouchner », les banlieues pour s'installer et profiter de la discrimination scolaire, l'évasion vers les communes voisines pour les mêmes motifs.

Tout ceci conjugué, avec la volonté de démanteler le service public au profit d'une logique libérale. L'Observatoire chrétien de la laïcité condamnant l'accord Vatican Kouchner esquisse une réponse à cette question : « En signant cet accord l'État français n'a-t-il pas souhaité une reconnaissance plus grande du rôle du secteur privé dans l'enseignement supérieur et n'aurait-il pas visé à réaliser le rêve de la droite libérale la plus idéologiquement conservatrice : favoriser une marche progressive vers la privatisation de l'enseignement supérieur ? »^{xxx}

L'ALEPS^{xxxii xxxiii}, Association pour la Liberté Économique et le Progrès Social, liée au MEDEF, procréation d'intégristes catholiques et de libéraux analyse cet accord avec Kouchner^{xxxiv} et estime que le salut libéral vient bien du Vatican et se conjugue avec le salut clérical du gouvernement et son zélé signataire ministre de l'intérieur.

L'enseignement catholique lui avait anticipé la mise en œuvre de l'accord Vatican Kouchner vidé de son contenu par décision du Conseil d'État^{xxxv} en juillet « réclame à l'État dix millions d'euros promis par l'ancien ministre de

L'Éducation nationale Xavier Darcos pour financer la mise en œuvre de la masterisation dans les universités catholiques. »^{xxxvi}

Alors que 16 000 emplois d'enseignants publics stagiaires ont été supprimés purement et simplement, cet abondement revendiqué par l'enseignement catholique est : illégal par la légitimité du demandeur au regard de la loi de séparation des Églises et de l'État ; inégal au regard de la rigueur imposée au public et des faveurs concédées au privé.

Il faudra bien que cesse ces financements publics à guichets ouverts de ce réseau ecclésial qui ne peut continuellement prétendre représenter des établissements privés seuls contractant avec l'État. Cette annexe de l'Eglise continue d'usurper pour ses facultés confessionnelles le titre d' « université » réservé par la loi au seul service public. Ce rappel est confirmé en juin 2010 par le Conseil d'État suite à l'accord Vatican Kouchner.

Légalement, l' « enseignement catholique » ne peut prétendre représenter l'enseignement privé, et encore moins « les établissements d'enseignement privés » qui seuls, passent contrat. Pourtant ses directeurs diocésains nommés par l'évêque ne cessent de faire pression sur les collectivités locales.

C'est le cas dans nombre de communes, départements^{xxxvii} et régions : « ... la défense de l'École Publique fait toujours l'objet de mobilisations régulières afin d'obtenir simplement l'application de la loi et assurer l'existence ou la continuité du Service public d'éducation sur tout le territoire. Malgré cela, des milliers d'élèves ne peuvent avoir accès à des établissements publics (écoles, collèges et lycées). » « **Si les pouvoirs publics voulaient jeter progressivement à force de réformes le discrédit sur l'École publique pour favoriser et maintenir l'enseignement catholique, il ne s'y prendrait pas d'une autre manière.** »^{xxxviii}

Pour une École sans distinction d'origine, sociale, culturelle ou autres convictions

La citoyenneté, la mixité sociale, dans un contexte de crise économique, constituent de nouveaux défis, de nouveaux enjeux de société pour l'école publique laïque. Certains en cherchant à commercialiser l'éducation la soumettent à des conditions de fortune pour restaurer l'inégalité dans l'accès au savoir. Les mêmes ou d'autres exigent le financement public de leur école privée dont l'objectif vise à conformer au nom de leur « caractère propre » religieux et conditionner les consciences plutôt que de les émanciper. Le communautarisme et la marchandisation représentent, ainsi, des dangers imminents pour l'avenir de l'école. Les principes fondateurs instituant l'éducation obligatoire, gratuite et laïque garante de la liberté de conscience n'en restent pas moins, aujourd'hui, les

plus efficaces antidotes. Pourtant certains osent prétendre qu'ils ont perdu de leur pertinence et luttent pour remarier d'abord Église et École et ensuite atteindre la séparation des Églises et de l'État. La remise en cause de l'École publique est intimement liée avec celle qui vise la laïcité de la République. *« ...L'enseignement de la jeunesse a, dans la société, une telle importance, la première empreinte laissée dans les esprits subsiste avec une telle force dans le reste de l'existence, que le jour où l'État devait assumer la charge de l'enseignement public, il ne pouvait le donner que impartial et indépendant de toute doctrine religieuse. »*^{xxxix}

Seule, l'intervention de la puissance publique, affranchie de toute tutelle, ecclésiastique ou autres, sans distinction d'origine, sociale, culturelle ou autres convictions, est la condition nécessaire de l'égalité des chances pour la formation de citoyens en devenir, maîtres de leur destin, capables d'autonomie de jugement pour leur émancipation.

Eddy KHALDI

ⁱ PISA est une enquête menée tous les trois ans auprès de jeunes de 15 ans dans les 30 pays membres de l'OCDE et dans de nombreux pays partenaires. Elle évalue l'acquisition de savoirs et savoir-faire essentiels à la vie quotidienne au terme de la scolarité obligatoire. Les tests portent sur la lecture, la culture mathématique et la culture scientifique et se présentent sous la forme d'un questionnaire de fond.

ⁱⁱ **Les nouvelles politiques éducatives -La France fait-elle les bons choix ? Nathalie Mons (PUF, novembre 2007).**

ⁱⁱⁱ **Rapport 1998 de l'OCDE.**

^{iv} « Une drôle de Fondation pour l'école » par Jérémie Demay. Le Canard enchaîné (11/08/2010), « en mars 2008, un an à peine après sa création, l'association s'est vu octroyer par un décret signé François Fillon le statut envié de Fondation reconnue d'utilité publique. »

^v Le 19 février 2008, la hiérarchie catholique organisait sur la chaîne de télévision KTO : « nous parlons de débâcle de l'école car celle-ci se trouve, aujourd'hui, dans une situation d'étonnante analogie avec l'armée française en 1940 ».

^{vi} La loi Debré ouvrait également la voie à une "laïcité positive", nous dit ce site de l'enseignement catholique : <http://ens-religions.formiris.org/>

^{vii} Goureaux, Guy et Ricot, Jacques, Autopsie de l'école catholique, Éditions du Cerf, Paris, 1975

^{viii} Claude Lelièvre et Christian Nique, *L'école des présidents*. Odile Jacob, 1995, page 47 : « Ni l'Église en tant que telle ni aucune association nationale, avait précisé M. Debré lors de la phase de préparation, ne peut être le partenaire du ministère de l'Éducation ; la coopération se fera donc à l'intérieur d'un service public pluraliste grâce à des contrats passés avec les établissements. ».

^{ix} Mediapart le 21 mars 2008 Le gouvernement va aider l'école privée en banlieue Par Mathilde Mathieu

^x Secrétariat général de l'enseignement catholique, communiqué du 11 septembre 2007.

^{xi} Le 14 février 2008, discours du ministre en charge de l'éducation, dans le cadre du plan « Espoir Banlieue ».

^{xii} Nicolas Sarkozy, La République, les religions, l'espérance, page 47, Cerf 2004

^{xiii} Ibid page 130

^{xiv} Le 2 septembre 2009, article du Monde : « Le privé, c'est pour les riches ».

^{xv} Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche du Ministère de l'Éducation nationale

^{xvi} Nathalie Mons, (chercheuse, spécialiste des politiques éducatives, Grenoble-II) dans un article du Monde du 16 juin 2010

^{xvii} « Il n'y a par conséquent, semble-t-il, plus de sens pour que l'Église occupe ce terrain (Éducation), sinon au risque de se laisser instrumentaliser au service d'une logique de privatisation, en mettant à la disposition des privilégiés des systèmes privés de soins, d'éducation, etc., dont l'inspiration catholique n'est plus qu'une source lointaine et finalement inopérante qui risque de produire un contre-témoignage. » Claude Dagens, Evêque d'Angoulême, Académicien. « Pour l'éducation et pour l'école. Des catholiques s'engagent, » Odile Jacob, 2007.

^{xviii} Communiqué du CEDEC.

^{xix} Communiqué du CEDEC.

^{xx} Philippe Meirieu Nous mettrons nos enfants à l'École publique. Mille et une nuits - 2004

^{xxi} Louis Astre responsable syndical de la FEN de 1961 à 1984

^{xxii} Le Club "Gauche Avenir" (www.gaucheavenir.org) a édité deux brochures "Fiers d'être de gauche" et " Le livre noir de la laïcité". Outre le colloque laïcité, il a organisé des forums consacrés à la crise économique, la gauche et les associations, l'avenir de la gauche.

^{xxxiii} Interview à l'hebdomadaire italien « *Tempi* », parue le 15 janvier 2009. « Dans une société toujours plus sécularisée, où un enfant, un adolescent, un immigré peut-il rencontrer et connaître le christianisme ? », s'est ainsi interrogé Mgr Brugues. « L'école catholique deviendra le premier et peut-être le seul lieu de contact avec le christianisme », a-t-il mis en garde. « C'est pourquoi je recommande aux responsables de l'Eglise » de ne pas perdre de vue que « l'école est un point crucial pour notre mission ».

^{xxxiv} Extrait de : « *La République, les religions, l'espérance* », Éditions du Cerf, 2004, Nicolas Sarkozy, coécrit avec Thibaud Collin et Philippe Verdin : « *On ne peut pas éduquer les jeunes en s'appuyant exclusivement sur des valeurs temporelles, matérielles, voire même républicaines...*

La dimension morale est plus solide, plus enracinée, lorsqu'elle procède d'une démarche spirituelle, religieuse, plutôt que lorsqu'elle recherche sa source dans le débat politique ou dans le modèle républicain... La morale républicaine ne peut répondre à toutes les questions ni satisfaire toutes les aspirations ».... « La religion est un élément civilisateur. L'esprit religieux et la pratique religieuse peuvent contribuer à apaiser et à réguler une société de liberté ».

^{xxxv} On lira en fichier joint, le communiqué très récent de la présidente du CEDEC

^{xxxvi} « *École laïque, école du peuple* » Robert Escarpit Calmann-Lévy 1961.

^{xxxvii} Actes du Colloque d'Amiens des 9-10 décembre 1999 - Bruno Poucet - Centre régional de documentation pédagogique de l'Académie d'Amiens 2001.

^{xxxviii} Voir le tableau montrant la communautarisation actuelle de l'espace scolaire.

^{xxxix} Document de 2006 sur le site de l'enseignement catholique : <http://ens-religions.formiris.org/>

^{xxx} « *La laïcité française depuis 1945 : Le difficile parcours d'un concept* » Pierre Ognier, février 2002

^{xxxii} Lire la position de l'Observatoire Chrétien de la Laïcité sur l'accord République française-Saint siège sur les instituts d'enseignement supérieurs catholiques signée par Jean Riedinger secrétaire de l'Observatoire Chrétien de la Laïcité.

^{xxxiii} L'ALEPS « association pour la liberté économique et le progrès social » pronostique, dans « la lettre nouvelle », du 16 décembre 2006, que cette OPA et ses projets libéraux mettront moins de deux quinquennats à se réaliser : « *L'ALEPS ne fêtera pas son cinquantième anniversaire.*

C'est la curieuse conclusion de Jacques GARELLO à l'issue de la fête de famille qui a permis de souffler les quarante bougies de la jeune dame. Pourquoi cette prospective ? Simplement parce que le Président de l'ALEPS est persuadé qu'avant dix ans les idées de la liberté seront tellement répandues et acceptées en France que l'ALEPS ne sera plus utile. ».

Cette officine du CNPF et de l'UIMM a été créée pour, en particulier, « *étudier l'ensemble des conditions qui permettent aux sociétés humaines de vivre dans la liberté et de progresser de manière continue au profit de tous ; affirmer et diffuser dans l'opinion les principes et les idées d'un libéralisme actuel et d'avenir...* ». Outre, les questions économiques, l'éducation, l'avortement, la contraception, les prises de positions de Jean Paul II ou Benoît XV figurent dans ses préoccupations essentielles.

Liens, actions, déclarations, projets et programmes communs de plusieurs autres associations^{xxxiii} attestent de ce complot préparé, dans l'ombre, depuis un peu plus de quinze années, en toute discrétion, par ceux là même qui, aujourd'hui, entre autres, sont aux commandes de l'Éducation nationale.

^{xxxiiii} Le « guide du candidat » de l'ALEPS, association qui, elle non plus, n'a pas pour objet l'école, avance des propositions dans divers domaines, dont celui de l'éducation : Le programme est limpide : « *Dès 2007 suppression de la carte scolaire et sélection à l'entrée des établissements scolaires et universitaires, liberté totale de l'ouverture de classes, d'établissements et du recrutement d'enseignants et de personnel administratif par contrat privé* » ; « *Suppression du monopole de la collation des grades universitaires* », « *Abaissement de l'âge de la scolarisation obligatoire à 14 ans, élargissement des possibilités d'apprentissage en école ou en entreprise, contrat de travail pour les mineurs* ». Puis, seconde étape du programme : « *Dans les années suivantes, mise en place d'un système de chèques éducation* ». ; « *Suppression progressive du budget de l'Éducation Nationale et du statut des enseignants fonctionnaires* ». ; « *Liberté du niveau de droits d'inscription pour tous les établissements de tous les ordres* ». ; « *Autonomie totale des établissements en matière de programme, de personnel et de contrôle des connaissances* ». »

Sur les questions d'éducation, l'ALEPS qui, rappelons-le, est une filiale de l'UIMM et du MEDEF, fait, pour sa part et de longue date, entière confiance à Nicolas Sarkozy : « *Voilà que Nicolas SARKOZY a tenu des propos intéressants sur l'école, qui tranchent avec ce que l'on entend habituellement...* »

^{xxxv} « La nouvelle lettre » éditorial de Jacques GARELLO du 30 Mai 2009 : « UNIVERSITÉS : LE SALUT VIENDRA-T-IL DU VATICAN ? » : « *Mais le Vatican y tient et, semble-t-il, le président de la République aussi, qui y voit une application de la laïcité positive. Résultat : contre toute attente, le texte a été publié il y a peu par le Journal officiel sous forme d'un décret signé par le Président de la République et par le ministre des affaires étrangères.*

Or la différence fondamentale entre le Vatican et un autre pays, c'est que les universités reconnues par le Vatican sont situées partout, y compris en France. Tout dépendra donc de l'application de l'accord, mais si le Vatican reconnaît tel établissement privé français (catholique en l'occurrence) ou tel diplôme, la reconnaissance du diplôme par l'État français sera acquise automatiquement !

Ce serait la première contestation sérieuse du monopole étatique sur les grades. A vrai dire, beaucoup dépendra des évêques français, de la volonté de Rome et de celle des établissements catholiques. Les 5 « cathos » officielles (créées en 1875) ont plutôt tendance à freiner, mais les nouveaux établissements, dynamiques et novateurs, qui se sont créés (Ices, Ircom, Institut Albert le Grand, IPC, Faco, ICR, etc.) sont très demandeurs. La Nonciature va examiner cela au cas par cas, sans se presser, mais si le processus s'enclenche, cela peut être le début du big bang. Inutile de dire qu'on va aussi entendre crier les tenants du monopole et de la laïcité, qui vont déposer un recours devant le conseil d'État, avant de manifester et de pétitionner »

^{xxxvi} Voir Article de Jean Riedinger

^{xxxvii} Dépêche n°136368 de l'AEF du 23 août 2010, « *Quelques jours avant son départ du ministère de l'Éducation nationale, en juin 2009, Xavier Darcos a en effet promis à Éric de Labarre, secrétaire général de l'Enseignement catholique, une enveloppe supplémentaire de dix millions d'euros. Cette somme est alors inscrite dans le budget 2010 au titre du financement de la formation initiale des enseignants du privé, réformée dans le cadre de la masterisation (programme 139 de la mission enseignement scolaire, enseignement privé du premier et du second degré, transfert aux centres de formation). Le PLF 2010 prévoit ainsi d'allouer 62 millions d'euros à la formation des maîtres du privé, contre 53 millions d'euros en LFI 2009. Le cabinet de Luc Chatel n'a pris que tardivement connaissance de cet engagement. Depuis plusieurs mois, la question fait l'objet de « négociations extrêmement difficiles » entre le secrétariat général de l'enseignement catholique, le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Enseignement supérieur, chacun des deux ministères se renvoyant la responsabilité du versement, relate Fernand Girard, délégué général du Sgec. « Les arbitrages sont allés jusqu'à Matignon et l'Élysée », poursuit-il. »*

^{xxxxii} Ainsi dans l'Aveyron : **dans le 1^{er} degré**, 128 élèves supplémentaires sont attendus à la prochaine rentrée dans le public et on subira pourtant la suppression de 12 postes. Dans le même temps le privé avec 76 élèves en moins enregistre seulement une suppression de 3 postes... Si la proportionnalité était appliquée, le public devrait récupérer 5 postes, alors qu'il en perd 12 ... **Dans le 2nd degré**, deux constats doivent attirer notre attention : - 21 collèges publics accueillent 61,4% et 23 collèges privés en accueillent 38,6 % - sur les 16 communes qui connaissent la dualité scolaire (public et privé), 8 d'entre elles ont des collèges privés qui ont moins de 100 élèves (contre 1 dans le public).

^{xxxxiii} Christophe Guillet lire : « **Maine et Loire : la guerre scolaire au quotidien** ».

^{xxxxx} Dans ses conclusions sur **l'arrêt Bouteyre (Conseil d'État 10 mai 1912)**, il est reconnu au ministre le pouvoir de refuser aux prêtres la possibilité de passer le concours d'agrégation en philosophie le commissaire du gouvernement Helbronner soulignait l'importance du respect de la neutralité dans l'enseignement public en ces termes